

République Française
Département de Savoie
Commune de MOTZ

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 septembre 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le vendredi 02 septembre 2022 à 19hs30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel Clerc, Maire de Motz.

Etaient présents : Monsieur Daniel Clerc, Monsieur Roland Remondat, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Gérard Clerc, Madame Zoé Buckley.
Monsieur Denis Jeantet est arrivé au point de l'ordre du jour relatif à la révision des diverses commissions et délégations

Etaient absents excusés : Monsieur Vincent Laloy (pouvoir à Madame Marie-Thérèse Dejeu) et Madame Myriam Ortiz-Gutierrez

Etait absent non excusé : Monsieur Olivier Morelle

Madame Marie-Thérèse Dejeu est désignée secrétaire de séance.

Quorum : 5

Convocation : 27 août 2022

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du 06 août 2022

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 06 août 2022

Monsieur Denis Jeantet ayant informé Monsieur Le Maire de son retard, Monsieur Le Maire modifie l'ordre des points portés à l'ordre du jour.

Admission en non-valeur

Monsieur le Maire présente la demande d'admission en non-valeur établie par la trésorerie d'Aix-Les-Bains pour un montant de 350.49 Euros pour des factures d'eau non payées (datant de 2011 à 2016) pour lesquelles le Trésorier n'a pas pu aboutir dans les procédures de recouvrement.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Après avoir pris connaissance des documents, le conseil municipal, à l'unanimité, arrête la décision d'admission en non-valeur.

Coupes affouagères

L'inscription annuelle pour les coupes affouagères s'est achevée le 31 août 2022. Cinq affouagistes se sont inscrits en mairie.

Le conseil municipal, à l'unanimité nomme comme responsables :

- Monsieur Guy Rémondat
- Monsieur Daniel Derobert
- Monsieur Vincent Laloy

Confirmation par acte notarié de la convention de servitude ENEDIS sur la parcelle D 996

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 24 juin 2020 et par convention de servitude, la commune avait donné le droit à ENEDIS d'installer, sur la parcelle communale D 996, à Challien, les équipements nécessaires au fonctionnement de la station d'épuration de Châteaufort.

Cette convention prévoyant une réitération par acte notarié, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant, personnellement ou par procuration, au profit de tout collaborateur de l'office de Maître A. Rodrigues à Annecy.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant, personnellement ou par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître A. Rodrigues à Annecy.

Révisions des diverses commissions et délégations

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de bien vouloir modifier la composition de certaines commissions. Après avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil prennent les décisions suivantes :

Commission communale des Relations Vacancéole / Suivi ESNF :

Monsieur Olivier Berthet, démissionnaire, est remplacé par Monsieur Gérard Clerc.

Commission communale paritaire pour la DSP (Délégation de Service Public) Vacancéole :

La commission était jusqu'à présent composée par Monsieur Daniel Clerc, Monsieur Denis Jeantet, et Monsieur Olivier Berthet. Ce dernier est remplacé par Monsieur Gérard Clerc.

Commission intercommunale de valorisation des déchets et économie circulaire :

Monsieur Roland Remondat est remplacé par Monsieur Gérard Clerc.

Commission intercommunale des Impôts directs :

Monsieur Olivier Berthet, démissionnaire, est remplacé par Madame Marie-Thérèse Dejeu.

Monsieur Denis Jeantet est arrivé à ce moment de l'ordre de jour.

Pour finir sur le sujet des représentants de la commune, Monsieur le Maire présente le message des services préfectoraux demandant la désignation d'un correspondant incendie et secours au sein des Conseils municipaux. Cette personne sera investie d'un rôle de sensibilisation et d'information des habitants et du conseil municipal. Il constitue aussi un point de contact pour les préfetures et les services départementaux d'incendie et de secours.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Monsieur Roland Remondat.

Locations des appartements communaux

Monsieur le Maire rappelle que :

- l'appartement Sud de la maison de Landernier est libre de tout occupant depuis mi-juillet. Un avis de location a été lancé avec transmission des candidatures jusqu'au 12 août 2022.
- dans le même temps, les locataires de la maison Célestine au Chef Lieu ont fait part à Monsieur Le Maire de leur départ au 15 août.

Six dossiers ont été reçus en mairie.

Les visites des lieux ont été réalisées pour les deux appartements.

Le conseil municipal décide de louer :

- à l'unanimité, l'appartement de Landernier à Monsieur et Madame Gscheidel à compter du 1^{er} octobre 2022, pour une durée de six ans, et dans les conditions suivantes :
 - montant du loyer : 600 € révisable chaque année à date anniversaire du contrat de location selon la variation de l'indice de révision du loyer
 - montant des charges mensuelles : 25 €. Une régularisation des charges sera effectuée en fin d'année en fonction des dépenses réellement effectuées par la collectivité
 - garantie : un mois de loyer
- à l'unanimité, l'appartement de la Maison Célestine à compter du 17 septembre 2022 pour une durée de six ans, à Monsieur et Madame Thévenet-Arnaud dans les conditions suivantes :
 - montant du loyer : 600 € révisable chaque année à date anniversaire du contrat de location selon la variation de l'indice de révision du loyer
 - montant des charges mensuelles : 120 €. Une régularisation des charges sera effectuée en fin d'année en fonction des dépenses réellement effectuées par la collectivité
 - garantie : un mois de loyer

La séance est levée à 21h00

INFORMATIONS GENERALES

Monsieur le Maire, le Conseil Municipal et le personnel communal ont le regret de vous faire part du décès de Monsieur Jean CHARMEY, âgé de 94 ans, ancien maire de la commune de 1989 à 1995, et présentent leurs sincères condoléances à sa famille



AVIS DE DÉCÈS

Fédération des Chasseurs de Savoie

LAND SHARE : une application smartphone de localisation des battues en temps réel



À l'écoute des autres utilisateurs de la nature, la Fédération des Chasseurs de Savoie a lancé fin 2021 le test d'une application de localisation des battues en temps réel dans les Bauges. Cet outil relève d'un plan global visant à l'amélioration d'un usage partagé de l'espace. Il est mis à disposition du grand public gratuitement. Son fonctionnement est simple et accessible au plus grand nombre. Cette application participe à un esprit d'ouverture et du bien vivre ensemble dans nos belles montagnes de Savoie !

Cet outil a d'abord fonctionné sur 14 communes des Bauges et a maintenant été déployé à l'échelle de la Savoie depuis septembre 2022.

Son fonctionnement : les chasseurs renseignent en temps réel les zones de battue qui sont alors visibles sur l'application grand public Land Share. Tout le monde peut télécharger gratuitement, sur son smartphone, l'application mobile LAND SHARE (disponible gratuitement sur App Store ou Play Store).

Toute autre personne équipée de cette application reçoit une notification à l'approche d'une battue. Le dispositif n'a pas vocation à empêcher l'accès à la zone de chasse. Il permet simplement d'obtenir une information immédiate et de qualité.

Boîte à jeux

Après-midi conviviaux en mairie en collaboration avec l'ALCC

Venez nombreux jouer et partager un bon moment en Mairie
Les **Lundi 28 novembre 2022 de 14h00 à 17h00**
Et **Lundi 23 janvier 2023 de 14h00 à 17h00**

Ouvert à tous

Transport possible – appeler en mairie pour vous inscrire (04.79.63.71.70) avant le vendredi précédent à 17h00



Salle de la mairie

TCHO TCHO



Samedi 22 octobre -15h
Cie La Luce

CONTE MUSICAL

Pour tout public dès 4 ans – Durée 45 minutes
Entrée gratuite – Salle de la Mairie de Motz

TCHO TCHO est un sac plastique, comme les autres.
Un objet du quotidien, né dans la Fabrik-Plastik-en-Stock,
pleine de sons étranges et de cliquetis de machines
surprenantes...

Abandonné dans la rue, il est tirillé, déchiré, piétiné, il ne
sait pas où aller.

Dans les branches d'un arbre, il trouve du répit, écoutant
le bruissement des feuilles, bercé par les chansons que lui
chante le vent.

Quelle est sa destination finale ? La mer?

Porté par le flux et le reflux des vagues, entreprendra-t-il
ce long voyage vers l'horizon?

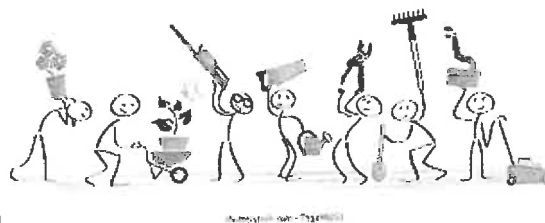
Toutes ces péripéties le ramèneront-elles chez lui, dans sa
fabrique?

Mais... Tcho Tcho a-t-il vraiment un "chez lui" où rentrer?

Broyeur Grand Lac

Le broyeur mis à disposition des communes
par Grand Lac est de retour en Chautagne.

Il sera dans notre commune du **Judi 27 octobre 2022**
au **Mercredi 09 novembre 2022**



N'hésitez pas à vous inscrire auprès du secrétariat de mairie pour tout renseignement et/ou toute
réservation.

INVITATION

Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918



la Cérémonie se tiendra le **Vendredi 11 novembre 2022**
à **11 heures 30** avec dépôt de gerbe.

A l'issue de cette manifestation, Monsieur Le Maire vous invite à partager le verre de
l'amitié qui sera servi à la salle de la Mairie.



Relais Grand Lac - France Services Ruffieux

Deux fois par mois, Mélissa, Conseiller numérique, sera présente dans les locaux du Relais France Services à Ruffieux (ZA de Saumont), afin de vous recevoir, en RDV individuel, pour répondre à toutes vos questions autour du numérique.

Elle animera également une fois par mois un café numérique sur des thèmes variés : sécurité informatique, les réseaux sociaux, la santé en ligne...

RDV le lundi 24 Octobre de 10 h à 12h pour le prochain café numérique !

Utiliser son compte Ameli, prendre et gérer ses RDV sur Doctolib, récupérer ses résultats d'analyse...les démarches santé en ligne sont compliquées pour vous ? Melissa, conseiller numérique, vous présentera les démarches en ligne autour de la santé et répondra à vos questions 😊

Gratuit et ouvert à tous, sur inscription au **04 79 63 87 45**

CALENDRIER DES PERMANENCES

Cafés numériques de 10h à 12h.
Permanences de 9h à 12h et de 14 à 16h.

- **10 octobre** : Permanence
- **24 octobre** : Permanence + Café numérique : Mes démarches santé.
- **7 novembre** : Permanence
- **21 novembre** : Permanence + Café numérique : Je cherche et je réserve mes trajets en ligne.
- **5 décembre** : Permanence + Café numérique : Mon shopping numérique de Noël.
- **19 décembre** : Permanence
- **16 janvier** : Permanence + Café numérique : Bonnes résolutions, je navigue en sécurité.
- **30 janvier** : Permanence
- **13 février** : Permanence + Café numérique : Je maîtrise mon smartphone et ma tablette.
- **27 février** : Permanence
- **13 mars** : Permanence + Café numérique : Les réseaux sociaux : amis ou pas trop ?
- **27 mars** : Permanence
- **24 avril** : Permanence + Café numérique : Je découvre les services publics en ligne.
- **22 mai** : Permanence + Café numérique : Journaux, musiques, vidéos, sur internet aussi.
- **5 juin** : Permanence
- **19 juin** : Permanence + Café numérique : Les jeux de l'été.

CAFÉ NUMÉRIQUE
MES DÉMARCHES SANTÉ



Lundi 24 Octobre
de 10h à 12h

Relais Grand-lac de Ruffieux

Inscription : **04 79 63 87 45**



Relais Ruffieux : 04 79 63 87 45 - relais.chautagne@grand-lac.fr
172b rue de Jerusalem, ZA Saumont - 73310 Ruffieux

Elagage des haies



Comme chaque année, il semble utile de rappeler quelques principes et obligations de bon voisinage :

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou son représentant ou son locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.

Pour information, dans le cadre d'une location, c'est au locataire de s'occuper de l'entretien du jardin. Le décret n°87-712 du 26 août 1987, listant les réparations locatives dont il a la charge, précise ainsi que le locataire doit s'occuper de la taille, de l'élagage, de l'échenillage des arbres et arbustes, et

plus généralement de l'entretien courant du jardin.

Les services municipaux, quant à eux, sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voie publique.



Bruits de voisinage

Le bruit de voisinage relève du code de la santé publique (articles L 1311-1 et L 1311-2, L 1312-1 et L 1312-2), et est de la compétence du maire.

L'arrêté préfectoral du 9 janvier 1997 a défini différentes mesures relatives au bruit de voisinage applicables en Savoie.

Pour rappel, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables	de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
Les samedis	de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
Les dimanches et jours fériés	de 10h00 à 12h00

OFFRE D'EMPLOI

La Commune de Motz recherche un **agent recenseur** pour la période de début janvier à fin février 2023.

Profil recherché :

- Disponibilité quotidienne y compris le samedi
- Discrétion
- Capacité relationnelle
- Moralité, neutralité et discrétion
- Sensibilisation à internet : l'agent recenseur doit systématiquement proposer aux habitants de répondre par internet
- Ténacité

Le contrat de travail sera établi par le Centre de gestion de la Savoie.

Rémunération SMIC en vigueur

Mise à disposition du véhicule communal ou remboursement des indemnités kilométriques si utilisation d'un véhicule personnel

Candidature à déposer en mairie avant le samedi 05 novembre 2022 à midi

Renseignements disponibles auprès du secrétariat de mairie

Comité des Parents d'Elèves
de Motz & Serrières-en-Chautagne

DIMANCHE 23 OCTOBRE 2022

Salle de fêtes de Motz-Chateaufort

Parking gratuit

BROCCANTE

« Tout pour l'enfant »

MAQUILLAGE ENFANT

BUVETTE ET PETITE RESTAURATION
sur place

VENTE TARTIFLETTE
6,50€ la portion

Jouets, livres, vêtements,
jouets électroniques, jouets,
équipements sportifs...

5€ la table

Renseignements / inscription / réservation :
Aurélie 06 30 64 04 58 - Audrey 06 48 77 54 74